



Ville de Tarare

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil municipal convoqué le 7 septembre 2015 s'est réuni en séance ordinaire le 14 septembre 2015 à 19 h.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 4

Nombre de conseillers municipaux absents : 8

Présidence : M. Bruno PEYLACHON, Maire

Secrétaire élu : M. Romain POULARD

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY, M. Alain PÉRONNET, Mme Laura GAUTIER, M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme Fabienne LIÈVRE, M. Alain SERVAN, Mme Danielle SIMON, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Marcel COTTON, M. Antonio AGUERA, Mme Florence STEINER, M. Véli KARADAG, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, Mme Lidia LEITAO, Mme Virginie RIVOIRE, Mme Mylène LAURENT et M. Romain POULARD

Absents représentés :

Mme Joëlle JACQUEMOT ayant donné pouvoir à M. Alain PÉRONNET

M. Nicolas CHAMPIN ayant donné pouvoir à Mme Lidia LEITAO

M. François DUPERRAY ayant donné pouvoir à M. Philippe TRIOMPHE

M. Yacine KARAZ ayant donné pouvoir à M. Romain POULARD

Absents : M. Jean-Luc ROCHE, Mme Najet AERNOUT, M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE, Mme Karine RACINOUX, Mme Solange CELLE, M. Michel FORGIARINI, Mme Céline LACOURBAS et Mme Dalila WENDLING

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h et procède à l'appel des conseillers municipaux.

M. Jean-Luc ROCHE, Mme Najet AERNOUT, Mme Karine RACINOUX, Mme Solange CELLE, M. Michel FORGIARINI et Mme Céline LACOURBAS, restés debout dans la salle, ne répondent pas à l'appel nominal.

Mme RACINOUX et M. FORGIARINI demandent à M. le MAIRE de faire une déclaration.

M. le MAIRE refuse car le temps des communications diverses est prévu en fin de conseil municipal, à l'épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Les élus d'opposition quittent alors la salle.

M. le MAIRE poursuit en nommant M. POULARD comme secrétaire de séance puis en faisant lecture des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2015.

Compte rendu des décisions du Maire (Article L.2122-22 du CGCT)

DGS15-012 du 29-06-2015. Renouvellement d'une ligne de trésorerie à la Banque postale pour un an et un montant de 1 500 000 €

DGS15-013 du 15-07-2015. Règlement intérieur et tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2015

DGS15-014 du 21-08-2015. Marché à procédure adaptée pour acquisition de trois véhicules pour le centre technique municipal (lot 1 : deux véhicules utilitaires pour 25 107,60 € TTC et lot 2 : une voiture citadine pour 11 078,40 € TTC) à SCA Slica, sise 15 avenue du Général-de-Gaulle, 69410 Champagne-au-mont-d'Or, pour un montant total de 36 186 € TTC

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

N°1 : CORRECTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, corrige et arrête le compte administratif 2014 du budget principal comme suit :

Budget principal	CA 2014 voté le 30/06/2015	Intégration assainissement	Correction écart CA/CG	CA 2014 corrigé
Investissement	- 873 975,26 €	90 719,16 €	- 0,02 €	- 783 256,12 €
Fonctionnement	1 004 650,78 €	14 777,53 €		1 019 428,31 €

N°2 : CORRECTION DES RÉSULTATS 2014 DU BUDGET ANNEXE TEINTURERIES ET CLÔTURE DE CE BUDGET

Le Conseil municipal, à l'unanimité, corrige les résultats 2014 du budget annexe Teintureries comme suit :

Budget Teintureries	Résultats votés le 30/06/2015	Correction	Résultats définitifs
Investissement	2 642 743,99 €	- 0,74 €	2 642 743,25 €
Fonctionnement	- 2 037 019,11 €	- 0,69 €	- 2 037 019,80 €

valide le principe de clôture du budget annexe Teintureries au 31 décembre 2014 du fait de son transfert à la communauté de communes de l'Ouest rhodanien au 1^{er} janvier 2015 et acte que la Ville de Tarare n'a pas fait perdurer ce budget sur l'exercice 2015.

N°3 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE VILLE 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire qui intègre la reprise des résultats de clôture des budgets assainissement au 30 juin 2014 et Teintureries au 31 décembre 2014 et ajuste les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	POUR MEMOIRE BP 2015	BS 2015	TOTAL 2015		POUR MEMOIRE BP 2015	BS 2015	TOTAL 2015
Dépenses Réelles de Fonctionnement	11 465 069,00 €	87 648,68 €	11 552 717,68 €	Recettes Réelles de Fonctionnement	12 648 000,00 €		12 648 000,00 €
chap 042	760 000,00 €		760 000,00 €	chap 042	180 000,00 €	873 561,15 €	1 053 561,15 €
chap 023	1 464 657,86 €	- 1 093 405,88 €	371 251,98 €	7785 reprise excédent investissement teintureries en fonctionnement		873 561,15 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	13 689 726,86 €	- 1 005 757,20 €	12 683 969,66 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	12 828 000,00 €	873 561,15 €	13 701 561,15 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE							
			1 017 591,49 €				
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 689 726,86 €	- 1 005 757,20 €	13 701 561,15 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	12 828 000,00 €	873 561,15 €	13 701 561,15 €
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	POUR MEMOIRE BP 2015	BS 2015 +DO N°1	TOTAL 2015		POUR MEMOIRE BP 2015	BS 2015	TOTAL 2015
chap 10	0,00 €	4 922,00 €	4 922,00 €	chap 10	155 000,00 €	- 14 000,00 €	141 000,00 €
chap 16	865 000,00 €		865 000,00 €	10222 FCTVA		- 14 000,00 €	
chap 20	279 579,97 €	64 400,00 €	343 979,97 €	chap 13	1 439 241,62 €	- €	1 439 241,62 €
chap 204	143 002,33 €		143 002,33 €	chap 16 (emprunt caisse d'épargne)		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
chap 21	2 925 182,11 €	3 695 124,17 €	6 620 306,28 €	chap 024	865 000,00 €	- 385 000,00 €	480 000,00 €
chap 020	25 000,00 €	- 4 791,00 €	20 209,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT	607 840,19 €	- 607 840,19 €	- €
DEPENSES REELLES(CHAP : 16-20-204-21-020)	4 237 764,41 €	3 759 524,17 €	7 997 419,58 €	RECETTES REELLES	3 067 081,81 €	3 615 000,00 €	6 060 241,62 €
chap 040 (TIR 2015)	180 000,00 €	873 561,15 €	1 053 561,15 €	021 Vir de la section de fonctionnement	1 464 657,86 €	- 1 093 405,88 €	371 251,98 €
1068 reprise excédent investissement teintureries en fonctionnement		873 561,15 €		chap 040	760 000,00 €		760 000,00 €
DEPENSES ORDRES	180 000,00 €	873 561,15 €	1 053 561,15 €	RECETTES ORDRES	2 224 657,86 €	- 1 093 405,88 €	1 131 251,98 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 417 764,41 €	4 633 085,32 €	9 050 980,73 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 291 739,67 €	1 913 753,93 €	7 191 493,60 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT CONSOLIDE							
			1 859 487,13 €				
TOTAL INVESTISSEMENT	4 417 764,41 €	4 633 085,32 €	9 050 980,73 €	TOTAL INVESTISSEMENT	5 291 739,67 €	2 521 594,12 €	9 050 980,73 €

N°4 : CONTRACTION D'UN EMPRUNT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de prêt à taux fixe de la Caisse d'épargne d'un montant de 4 000 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 4 000 000 €
- durée : 20 ans
- périodicité des échéances : trimestrielle (première échéance au 25-04-2016)
- amortissement du capital : progressif
- taux fixe : 2,29 %
- montant de l'échéance : 62 461,50 €

et autorise M. le Maire à le signer ainsi que tout document afférent.

N°5 : SUBVENTION MUNICIPALE AU PACT RHÔNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de fonctionnement au Pact Rhône, agence de Tarare, de 10 000 €, montant inscrit en section de fonctionnement du budget principal 2015 à l'article 6574.

N°6 : SUBVENTION MUNICIPALE À UNE ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU SPORT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention pour la promotion du sport au secteur bouliste des monts de Tarare (SBMT) pour l'organisation du concours super U16 féminines d'un montant de 2 000 € ; un solde de 3 320 € restant à répartir.

N°7 : AVENANT N°1 AU CONTRAT TRIENNAL 2015-2017 AVEC LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 au contrat triennal 2015-2017 avec le Département du Rhône et autorise M. le Maire à le signer.

N°8 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA DÉPOLLUTION DE L'ÎLOT DUBREUIL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté ; sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 25 000 € et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires afférentes et à signer tout document relatif à cette opération.

N°9 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ACTION COUP DE POUCE ÉTUDIANTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) une subvention de fonctionnement de 3 000 euros ; sollicite auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement de 5 200 euros et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

N°10 : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE POUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le patrimoine communal ; autorise M. le Maire à déposer cet agenda en préfecture et à solliciter toutes les subventions mobilisables pour la réalisation de cet agenda.

N°11 : MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Tarare.

N°12 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION CADRE POUR L'ACQUISITION DE LA COPROPRIÉTÉ DE LA PLATA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification suivante relative au remboursement de l'impôt sur la plus-value immobilière :

- rembourser intégralement l'impôt sur la plus-value immobilière lorsqu'il est dû, sous condition d'un rachat dans les deux ans d'un bien dont la valeur représente au moins 90 % du prix de cession à la collectivité.

Les propriétaires concernés devront donc présenter un justificatif à la Ville de Tarare dans ce délai.

En cas de non emploi, le propriétaire devra rembourser la totalité de l'impôt à la Ville de Tarare.

N°13 : ACQUISITION DE DEUX APPARTEMENTS À M. KHABAT DE LA COPROPRIÉTÉ DE LA PLATA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, abroge la délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2014 concernant l'acquisition des deux appartements de M. KHABAT ; approuve l'acquisition des deux appartements de M. KHABAT au prix de 80 000 € pour le T3 et 91 000 € pour le T4, et le versement des indemnités susmentionnées et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette acquisition.

N°14 : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT À M. ERSOZ DE LA COPROPRIÉTÉ DE LA PLATA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de l'appartement de M. ERSOZ au prix de 104 000 € et le versement des indemnités susmentionnées et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette acquisition.

N°15 : ACQUISITION GRATUITE D'UN TERRAIN À M. DUCAYRON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition gratuite de la parcelle AM13 sise 60 avenue Édouard-Herriot appartenant à M. DUCAYRON et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette acquisition.

N°16 : CESSION DE LA MAISON 17 RUE JEAN-MOULIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession à M. et Mme OTHMANI de la maison sise 17 rue Jean-Moulin cadastrée AE20 pour un montant de 182 000 euros et autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.

N°17 : ACQUISITION DU TERRAIN EX-RFF À L'ÉPORA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition du terrain ex-RFF cadastré AS 307 à l'Épora pour un montant de 927 145 € TTC et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette acquisition.

N°18 : CESSION GRATUITE D'UN TERRAIN À L'HÔPITAL NORD-OUEST

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession gratuite à l'hôpital nord-ouest de Tarare d'un terrain d'environ 26 631 m², issu de la parcelle AS 307, en vue de sa reconstruction et autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.

N°19 : CESSION D'UN TERRAIN À LA MAISON DE SANTÉ DE TARARE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession à la maison de santé de Tarare d'un terrain d'environ 3 310 m², issu de la parcelle AS 307, en vue de sa construction au prix de 102 496 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.

N°20 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « 1 % PAYSAGE » POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN DE L'HÔPITAL (EX-RFF)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté ; sollicite la participation financière d'ASF au titre de la politique du « 1% paysage et développement » et autorise M. le Maire de Tarare à signer tout document relatif à cette opération.

N°21 : CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA MUTUELLE COMMUNALE DE SANTÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la mutuelle Adrea.

N°22 : CONVENTION CADRE AVEC LES CENTRES SOCIAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention cadre avec le comité d'animation des centres sociaux de Tarare pour la période 2015-2020 et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

N°23 : ATTRIBUTION DE TITRES RESTAURANT AUX STAGIAIRES GRATIFIÉS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde aux stagiaires gratifiés, selon les mêmes principes que les agents municipaux, le bénéfice des titres restaurant étant précisé que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de la commune.

N°24 : FIXATION DU TAUX DE VACATION POUR PIGISTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des vacations pour pigiste à 50 € le feuillet, 10 € la photographie et 50 € la création d'image et inscrit les crédits nécessaires au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.

N°25 : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIÉE FOURRIÈRE ANIMALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de service public de la fourrière animale avec la société Sacpa.

N°26 : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'élimination des déchets de la communauté de communes de l'Ouest rhodanien.

N°27 : RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2014

Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif de la communauté de communes de l'Ouest rhodanien.

N°28 : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE DE SAÔNE-TURDINE

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable du SMEP Saône-Turdine.

Communication et questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Bruno PEYLACHON
Maire de Tarare

